

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29

Abstentions : 3
Exprimés : 26
Pour : 26
Contre : 0

N°2019-72

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-neuf, le jeudi sept Novembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 31 octobre deux mille dix-neuf.

Présents : Christophe Gérourard, Dominique Germond, Raoul Réchignac, Joël Vilard, Albert Delhoume, Louis Furlaud, Françoise Piquet, Guy Ratinaud, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Daniel Desbordes, Richard Simonneau, Eric Dombrey, Agnès Varachaud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond, Nathalie Marchadier

Suppléants présents : Stéphane Malivert

Pouvoirs : Pascale Raffier délégation à Alain Perche, Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Alain Blond délégation à Marie-Laurence Morange, Magdalena Fredon délégation à Guy Ratinaud, Jean-Louis Clermont-Barrière délégation à Patrick Gibaud

Secrétaire de séance : Agnès Varachaud

**Objet : Autorisation donnée à monsieur le président de signer une convention portant règlement
d'adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin au service
« Energies Service Public 87 » mis en place par le SEHV.**

Monsieur le Président explique que le SEHV a mis en place un service à destination des collectivités du département dénommé « Energies Service Public 87 », lequel service a pour finalité d'assister les collectivités adhérentes dans leurs démarches d'économies de dépenses d'énergie, mais également d'apporter de l'information et du conseil scientifique, technologique et réglementaire dans ce domaine.

Ainsi ce service peut mener, dans le cadre de l'adhésion de l'EPCI ou de la commune, et à la demande de la collectivité, les études suivantes :

- Bilan et suivi énergétique de la collectivité
- Etudes énergétiques sur le patrimoine de la collectivité
- Etudes d'opportunités et de faisabilité pour les projets d'énergie renouvelable
- Etudes et accompagnement de l'organisation énergétique territoriale de la collectivité
- Conduites d'opérations ou de délégation de la maîtrise d'ouvrage pour les projets d'énergie renouvelable

L'adhésion annuelle à ce service est facturée selon une formule forfaitaire de 50 € + 0,05 €/habitant.

Considérant les nécessités de réfléchir d'ores et déjà aux habitudes de consommation énergétiques de la CCOL,

Considérant les évolutions du système énergétique français,

Il pourrait être envisagé d'adhérer à ce service proposé par le SEHV.

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité (26 pour ; 3 abstentions : messieurs Vilard, Gibaud, Clermont-Barrière) :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Communauté de Communes Ouest Limousin au service « Energies Service Public 87 » mis en place par le SEHV,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer la convention portant règlement d'adhésion à ce service, et selon le modèle joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le
Le Président

Le Président,

Christophe GEROUARD